

DÉLIBÉRATION N°DL20260148 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/09/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 4 absents représentés, 3 absents non représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h35) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Jérôme JULVE (jusqu'à 22h21) ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de 18h40) ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; Mme Catherine MOIROUD ; M. Erick SCHAEFFER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT (jusqu'à 21h57) ; Mme Nathalie CHAMPALLE (jusqu'à 21h57) ; M. Julien GIRAUDO (jusqu'à 21h57)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 19h35)

M. Jérôme JULVE a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (à partir de 22h21)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h40)

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

M. Jean MINNAERT (à compter de 21h57)

Mme Nathalie CHAMPALLE (à compter de 21h57)

M. Julien GIRAUDO (à compter de 21h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DU PASSEPORT DU CIVISME

M. Victor PEREIRA expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond souhaite renforcer les actions en faveur de la citoyenneté, du civisme et de l'engagement des jeunes du territoire. Dans ce cadre, elle a été contactée par l'Association du Passeport du Civisme.

Le Passeport du Civisme est un dispositif national destiné principalement aux élèves de CM2, proposant un parcours structuré d'actions civiques : devoir de mémoire, solidarité, environnement, sécurité, lien intergénérationnel, santé, découverte du patrimoine local...

L'Association du Passeport du Civisme accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de ce dispositif en fournissant :

- un cadre pédagogique structuré et éprouvé
- des supports dédiés (passeports, outils, modèles d'actions...)
- un accompagnement et conseil de ses membres dans la mise en œuvre d'actions concrètes
- un réseau national permettant le partage d'expériences entre collectivités.

Ce dispositif viendrait en complément des actions déjà réalisées dans les écoles et durant le temps périscolaire.

Il sera présenté à l'ensemble des écoles, mais il est proposé de débiter avec trois écoles volontaires à minima. Après cette 1ère année test et sous réserve d'un bilan satisfaisant, il pourra être élargi à d'autres écoles.

Le montant de l'adhésion annuelle varie en fonction de nombre d'habitants du territoire (*population INSEE*) et est fixé par l'article 3 du règlement intérieur de l'association : il s'élève à 1 300€ pour les communes de 35 001 à 40 000 habitants.

Enfin l'adhésion implique la désignation de deux représentants de la collectivités auprès de « l'Association du Passeport du Civisme ».

Afin de bénéficier de cet accompagnement, il est proposé d'adhérer à l'Association du Passeport du Civisme et de proposer deux représentants de la commune.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation sauf décision contraire prise à l'unanimité par le conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 36 voix pour,

3 contre

M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'adhésion à l'Association Passeport du Civisme,
- **de verser** à cette association la cotisation de 1 300 € pour l'année 2026/2027 et pour les années suivantes si le bilan de l'action s'avère positif,
- **de désigner** deux représentants de la commune,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

A l'unanimité des présents, il est décidé de procéder à un vote à main levée, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Sont candidats pour représenter la commune à l'Association Passeport du Civisme,

- Monsieur Victor PEREIRA
- Madame Gaëlle DESORME
- Madame Estelle LARCA

Résultat du vote :

- Monsieur Victor PEREIRA : 28 voix pour (majorité), 4 contre (Mme Isabelle SURPLY, M. Stéphane PARRIN, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA), 4 absentions (M. Jean Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY), 3 non participation (M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO)

- Madame Gaëlle DESORME : 28 voix pour (majorité), 4 contre (Mme Isabelle SURPLY, M. Stéphane PARRIN, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA), 4 absentions (M. Jean Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY), 3 non participation (M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO)

- Madame Estelle LARCA : 4 voix pour (Mme Isabelle SURPLY, M. Stéphane PARRIN, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA), 4 absentions (M. Jean Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY), 28 contre (majorité), 3 non participation (M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO)

sont élus :

- Monsieur Victor PEREIRA
- Madame Gaëlle DESORME

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 23/09/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 042-214202079-20260922-DL20260148-DE

